Instructions aux auteurs

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Mitteilungen der Schweizerischen Entomologischen Gesellschaft = Bulletin de la Société Entomologique Suisse = Journal of the Swiss Entomological Society**

Band (Jahr): **48 (1975)**

Heft 3-4

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-401798

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

1. Les manuscrits doivent présenter essentiellement des résultats de recherches entomologiques récents, n'ayant pas encore été publiés ailleurs; ils ne peuvent être proposés en même temps à une autre revue.

2. Le texte doit être rédigé en allemand, en français, en italien ou en anglais. En plus du résumé, formulé dans la langue originale, il est recommandé d'en préparer un second, irréprochable quant au style, dans une des autres langues admises.

3. Le texte et les illustrations des manuscrits sont à réaliser sous une forme condensée. La responsabilité du contenu et de la forme incombe aux auteurs.

4. Les travaux doivent être présentés sous leur forme définitive. Des modifications de texte sur épreuve ne peuvent être admises qu'exceptionnellement et seulement pour des motifs sérieux. Elles seront facturées à l'auteur par l'imprimerie.

5. Le texte, irréprochable quant à l'orthographe et au style, sera présenté, dactylographié d'un seul côté sur feuillets A4, avec doubles interlignes et marges d'au moins 3 cm. Un double de l'original est à conserver par l'auteur, en vue des corrections.

6. Lors de la rédaction du manuscrit, l'ordre suivant est à respecter: titre, prénom et nom de l'auteur, en toutes lettres, adresse exacte de l'auteur, résumé dans la langue originale, éventuellement titre et résumé dans une autre des langues admises, éventuellement une courte table des matières pour des travaux très étendus, texte (introduction, matériel et méthodes, résultats, discussion, remerciements), bibliographie.

7. Dans la bibliographie, les références peuvent être numérotées ou disposées dans l'ordre alphabétique des auteurs. Une combinaison des deux systèmes est également acceptable. Chaque référence est citée, soulignée comme il convient, en obéissant au schéma suivant:

HEER, O., 1841. *Über geographische Verbreitung und periodisches Auftreten der Maikäfer.* Verh. Schweiz. Naturf. Ges., 20: 123-154.

VORBODT, K. u. MÜLLER-RUTZ, J., 1911. *Die Schmetterlinge der Schweiz.* Bern. Vol. 1, p. 297.

Pour les revues, utiliser les abréviations internationales usuelles. Les citations dans le texte sont faites uniformément, soit du nom de famille de l'auteur et de l'année (entre parenthèses), soit du numéro de la publication (entre parenthèses).

8. Dans le manuscrit, souligner le titre principal en rouge (caractères de 12 points), les premiers sous-titres de travaux d'une certaine importance en vert (majuscules de 8 points), les deuxièmes sous-titres et les premiers sous-titres de travaux de moindre importance simplement en noir (italiques).

9. Souligner deux fois en noir (petites capitales) les noms d'auteurs. Souligner une fois en noir (italiques) les noms de genres et d'espèces. Les caractères gras ou espacés ne sont pas disponibles, ainsi que toute autre forme de mise en évidence.

10. L'adresse postale de l'auteur, les résumés, la table des matières, les légendes des illustrations et des tableaux, les notes en bas de page, ainsi que la bibliographie sont composés en petits caractères de 8 points. Tous ces emplacements sont à marquer d'un trait bleu dans la marge de gauche du manuscrit.

11. Le texte des illustrations est à présenter sur des feuilles séparées. Les illustrations sont à numéroter dans l'ordre de leur apparition: Fig. 1, Fig. 2, . . . etc.

12. Les notes en bas de page sont à numéroter dans l'ordre de leur apparition. Les renvois dans le texte sont à marquer au moyen du numéro correspondant imprimé en position supérieure.

13. Les documents destinés aux illustrations peuvent consister en dessins nettement tracés à l'encre de Chine noire ou en photographies bien contrastées et cadrées sur l'essentiel. Les illustrations groupées si possible, sont à désigner sans équivoque par le numéro de leurs légendes. Elles doivent être munies d'une échelle, de telle sorte qu'elles puissent être réduites à volonté, en règle générale de moitié. Le nom de l'auteur doit se trouver au verso des documents destinés à l'illustration.

14. Les tableaux sont reproduits directement comme les illustrations; ils doivent être présentés dactylographiés à l'aide de caractères serrés et bien contrastés. Indiquer dans le manuscrit où les illustrations et les tableaux doivent être insérés.

15. Pour des travaux dépassant 32 pages imprimées, ou ne correspondant pas aux instructions, une contribution aux frais d'impression pourra être exigée. La SES demande généralement une participation de 50% aux frais d'impression des dissertations.

16. Des travaux inappropriés ou ne correspondant pas aux présentes instructions peuvent être refusés par la rédaction.

17. Les manuscrits sont à envoyer au rédacteur, Monsieur F. Schneider, Station fédérale d'Essais, CH-8820 Wädenswil. Toutes les instructions et les demandes des auteurs à l'imprimerie doivent passer par la rédaction.

18. Les auteurs reçoivent au moins une épreuve à corriger, qu'ils doivent renvoyer à la rédaction par retour du courrier, accompagnée du bon à tirer, et, éventuellement, de la commande des tirés-à-part. Utiliser les signes de correction officiels.

19. Sauf accord contraire, les tirés-à-part commandés seront livrés par l'imprimerie sans couverture, brochés à la colle, et, conformément aux statuts, aux frais de l'auteur.